EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

DEUXIÈME SECTION

DÉCISION

Requête nº 60731/13
Nizameddin AÇIKÇA contre la Turquie
et 28 autres requêtes
(voir liste en annexe)

La Cour européenne des droits de l'homme (deuxième section), siégeant le 3 mars 2020 en un comité composé de :

Egidijus Kūris, *président,*
Ivana Jelić,
Darian Pavli, *juges,*

et de Hasan Bakırcı, *greffier adjoint de section,*

Vu les requêtes indiquées dans le tableau joint en annexe et introduites le 30 avril 2012,

Vu les déclarations formelles d'acceptation d'un règlement amiable des affaires,

Après en avoir délibéré, rend la décision suivante :

FAITS ET PROCÉDURE

La liste des parties requérantes figure en annexe.

Le gouvernement turc (« le Gouvernement ») a été représenté par son agent.

Les requérants alléguaient en particulier une violation de leur droit à la liberté et à la sûreté.

Les 11 septembre 2019 et 21 novembre 2019, la Cour a reçu des déclarations de règlement amiable signées par les parties. Par ces déclarations, le Gouvernement s'est engagé à verser à chacun des requérants la somme de 500 (cinq cents) euros et les requérants ont renoncé à toute autre prétention à l'encontre de la Turquie à propos des faits à l'origine de leurs requêtes. Ladite somme, qui couvrira tout préjudice matériel et moral ainsi que les frais et dépens, sera convertie en livres turques au taux applicable à la date du paiement, et exempte de toute taxe éventuellement applicable. Elle sera versée dans les trois mois suivant la date de la

notification de la décision de la Cour. À défaut de règlement dans ledit délai, le Gouvernement s'engage à verser, à compter de l'expiration de celui-ci et jusqu'au règlement effectif de la somme en question, un intérêt simple à un taux égal à celui de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne, augmenté de trois points de pourcentage. Ce versement vaudra règlement définitif des affaires.

EN DROIT

Compte tenu de la similitude des requêtes, la Cour estime approprié de les examiner conjointement en une seule décision.

La Cour prend acte du règlement amiable auquel sont parvenues les parties. Elle estime que celui-ci s'inspire du respect des droits de l'homme tels que les reconnaissent la Convention et ses protocoles et n'aperçoit par ailleurs aucun motif justifiant de poursuivre l'examen des requêtes. En conséquence, il convient de rayer les affaires du rôle.

Par ces motifs, la Cour, à l'unanimité,

Décide de joindre les requêtes ;

Décide de rayer les requêtes du rôle en application de l'article 39 de la Convention.

Fait en français puis communiqué par écrit le 26 mars 2020.

Hasan Bakırcı	Egidijus Kūris
Greffier adjoint	Président

ANNEXE

Nº	Requête Nº	Nom de l'affaire	Représenté par
1.	60731/13	Açıkça c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
2.	60732/13	Arslan c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
3.	60733/13	Arvas c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
4.	60734/13	Ayık c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
5.	60735/13	Baysan c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
6.	60736/13	Bilken c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
7.	60737/13	Demirkapu c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
8.	60738/13	Edebali c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
9.	60739/13	Er c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
10.	60740/13	Gölge c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
11.	60741/13	Göregen c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
12.	60742/13	Güney c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
13.	60743/13	İnce c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
14.	60744/13	Karagül c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
15.	60745/13	Kumek c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
16.	60746/13	Özcan c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
17.	60747/13	Özgüneş c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
18.	60748/13	Polat c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
19.	60749/13	Şahin c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
20.	60750/13	Seven c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
21.	60751/13	Tanrıkulu c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
22.	60752/13	Taş c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
23.	60753/13	Taşdemir c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
24.	60754/13	Tayboğa c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
25.	60755/13	Varsak c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
26.	60756/13	Yılmaz c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
27.	60757/13	Özil c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
28.	60758/13	Özmaskan c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR
29.	60759/13	Özmen c. Turquie	Ayşe BINGÖL DEMIR